

puisqu'ils la faisaient entendre par l'Ecriture. Que peut on conclure de là contre notre règle de foi ? rien, absolument rien au contraire, nous voyons par là que la Loi de Dieu était alors pour le peuple de Dieu, la seule règle de foi, attendu qu'après l'avoir ouïe il pleurait de ce qu'il l'avait violée et qu'ils étaient unanimes pour faire tous ce qui y est ordonné. Ceci revient à ce que nous avons dit plus haut, que les explications que nous faisons de l'Ecriture nous les faisons par l'Ecriture même, vu qu'un passage obscur est éclairci par un autre passage plus clair ; et que nul ne peut donner des interprétations à loi qui soient d'égale autorité à la loi, que le Législateur qui est l'auteur de la loi. Or nous ne faisons rien de plus ni de moins, que ce qui est dit dans ce texte.

DE L'INTERPRÉTATION DE L'ÉCRITURE.

Ici notre adversaire nous fait dire des choses que nous ne croyons pas et que nous repoussons ; savoir ; *“Que nous recevons la Bible interprétée par chaque lecteur pour notre règle de foi.”* C'est la Bible, et non la Bible interprétée par chaque lecteur, qui est notre règle de foi.

C'est une preuve que la vérité de notre Religion est bien forte puisqu'on ne peut la combattre qu'après l'avoir changée. Par ce moyen notre adversaire ne combat pas contre nous, mais contre ses propres inventions. Car nul de nous ne s'attribue cette autorité de juge des Ecritures, bien loin de juger les Ecritures, nous regardons au contraire l'Ecriture comme un juge infaillible même de nos plus secrètes pensées, et comme la source où nous puisons toute sagesse et la connaissance de tous nos devoirs envers Dieu et envers le prochain. Nous disons seulement que Dieu donne à ceux qui l'aiment et qui le craignent, la grâce de discerner la parole de Dieu d'avec la parole des hommes. Suivant la promesse de Jésus-Christ, Jean VII. 17. *“Si quelqu'un veut faire la volonté de mon Père, il reconnaîtra touchant cette doctrine si elle est de Dieu, ou si je parle de par moi-même.”* Ire de St. Jean II. 20. *“Et vous, vous avez une onction de la part du Saint, et vous connaissez toutes choses.”* Psaum XXV. 14. *“Le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent, et son alliance pour la leur donner à connaître.”* Ire Jean IV. 1. *“Bien aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu.”* Or comment dis-

cernerion
l'esprit d
Ce n'e
particulie
disons se
témoigne
par consé
cabées ne
sont palpa
les Sainte
Dieu se s
il soit bes
Dieu se se
l'esprit de
une toute
adversaires
moquer d'
plutôt rec
l'efficace d
l'injurient,
tion y ajout
de la dignit
pour revêti
ditions des
salutaires à
la lecture a
St. Augu
sions, recon
rendant tém
est contenu
Bellarmin a
de la foi est
dans le secr
doit point
naîtrait point
lui aurait dit
une preuve m
ne sait pas q
parceque l'E
avoir été touc
preuve mille f
fait assez sent
laquelle nous
Eglise au mo
A la vérité,